
S É N A T

1^{re} SESSION ORDINAIRE 1964-1965

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Jeudi 19 novembre 1964. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* — La commission a entendu M. Pauly, rapporteur pour avis du *budget de l'Education nationale*.

Ce budget, a dit le rapporteur, est loin d'apporter à la Nation la satisfaction des besoins de l'éducation nationale, tant en personnel qu'en locaux. Les mesures acquises représentent la plus grande part de l'augmentation totale du budget.

En ce qui concerne le fonctionnement, le nombre de créations d'emplois est insuffisant. Quant au budget d'équipement, il présente par rapport à 1964 un taux d'accroissement de 6,4 p. 100 pour les autorisations de programme et de 5,1 p. 100 pour les crédits de paiement. La hausse des investissements de l'Etat est une fois et demie plus rapide que celle des investissements de l'Education nationale.

Concernant l'exécution du IV^e Plan, le rapporteur a estimé que celui-ci, compte tenu de la hausse des prix et de l'accroissement des effectifs scolaires, n'a été réalisé qu'à 71,3 p. 100. Le budget de l'Education nationale n'est donc pas un budget prioritaire de la Nation.

Enfin, l'orateur a évoqué certains problèmes d'actualité :

— compte spécial des achats de matériel de l'Education nationale ;

— ramassage scolaire ;

— charges supportées par les communes pour la construction et l'entretien de leurs écoles ;

— nouvelle étape de la réforme de l'enseignement.

Après un échange de vues auquel ont participé, outre le président et le rapporteur, MM. Tinant, Chauvin, Delpuech et Vérillon, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption de ce budget, sous les expresses réserves présentées par le rapporteur.

La commission a ensuite désigné M. Chauvin comme rapporteur du projet de loi (n° 35, session 1964-1965) relatif au Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

Présidence de M. Louis Gros, président. — M. Noury, rapporteur pour avis du budget de la Jeunesse et des Sports, a exposé devant la commission les grandes lignes de son avis en examinant d'abord les caractéristiques principales de ce budget, les problèmes se rattachant au développement des activités physiques durant la vie scolaire et universitaire, ceux qui concernaient l'intégration progressive de la jeunesse dans la vie sociale, notamment l'abaissement de la majorité et l'éducation civique, enfin les problèmes de l'utilisation des loisirs offerts à la jeunesse. Tout en soulignant que le budget du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports était en augmentation très sensible (+ 24.049.758 F de mesures nouvelles pour les titres III et IV), il a remarqué que la France manquait d'une véritable politique de l'éducation physique et du sport.

Après une discussion à laquelle ont pris part, outre le rapporteur et le président, MM. Rougeron, Philippon, de Bagneux, Delpuech et Vérillon, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption du budget du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Elle a également décidé de présenter un amendement tendant au rétablissement de la subvention de la F. S. G. T.

La commission a ensuite entendu M. Delpuech, rapporteur pour avis du projet de budget pour la Direction générale des affaires culturelles et techniques du Ministère des Affaires étrangères.

Le rapporteur a marqué sa satisfaction de voir les crédits du fonds culturel-livres augmenter dans des proportions notables, augmentation qui, s'ajoutant à celle du fonds culturel rattaché au Ministère de l'Information, permettra au Gouvernement de renforcer son action dans le domaine de la diffusion de la pensée française. Il a exprimé le regret de voir certains crédits importants transférés de la D. G. A. C. T. au service de

presse et d'information du Ministère des Affaires étrangères. Il a enfin souligné que les crédits affectés à l'action culturelle de la France en Algérie représentaient 70 p. 100 de ceux dont disposerait la D. G. A. C. T. pour tous les pays autres que ceux dépendant du Ministère de la Coopération technique et du Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes, estimant que cette proportion était sans justification.

Après une intervention de M. Rougeron, la commission a décidé d'adopter les conclusions de M. Delpuech et de donner un avis favorable à l'adoption des crédits affectés à la D. G. A. C. T.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Jeudi 19 novembre 1964. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord entendu un exposé de M. Filippi, rapporteur du projet de loi portant approbation des principales options qui commandent la préparation du V^e Plan.

Après avoir attiré instamment l'attention de ses collègues sur l'importance du débat concernant les options du Plan — options qui conditionneront dans l'immédiat l'avenir économique du pays — et les innovations de procédure et de méthode (régionalisation, programmation en valeur, indicateurs d'alerte ou « clignotants », horizon 1985 et variantes), M. Filippi a énuméré les lignes directrices de son rapport : données de base — options proposées — perspectives d'exécution.

En parlant des principes admis, le rapporteur a souligné le problème du « rattrapage » du IV^e Plan et celui de l'ouverture des frontières (amenant le développement des échanges internationaux et européens et impliquant le respect de certaines règles d'harmonisation).

M. Filippi a ensuite donné connaissance à ses collègues des grandes lignes des options envisagées : maintien de l'équilibre de nos échanges extérieurs, taux d'expansion élevé (5 p. 100 par an), redressement des investissements productifs, consommation des particuliers (au taux de 4,5 p. 100) et des emplois généraux (au taux de 8 p. 100).

La commission a entendu ensuite M. Chardonnet, membre du Conseil économique et social et rapporteur des options du V^e Plan devant cette assemblée. Ce dernier a tout d'abord résumé la position de ses collègues au cours du débat qui s'est instauré devant eux :

1° Le Conseil économique et social a refusé de donner son accord à l'ensemble des options sur le V° Plan, à cause des contraintes qu'il impliquait sur le plan social ;

2° Un certain nombre d'impératifs et d'options s'imposent cependant, auxquels le Conseil économique et social a souscrit ;

3° Sur certaines options, le projet actuel lui paraît avoir un caractère trop imprécis et l'Assemblée du Palais d'Iéna a donc fait des observations et des suggestions positives.

Après avoir regretté l'absence de plusieurs « variantes » et rappelé l'avis de la section des Investissements et du Plan, M. Chardonnet a insisté sur le caractère restrictif du Plan dans le domaine social, caractère qui a, d'ailleurs, profondément déçu les conseillers économiques qui, depuis, ont obtenu satisfaction sur un point (réduction d'une heure trente de la durée hebdomadaire du travail).

L'esquisse retenue devra tenir compte d'un certain nombre d'impératifs ou d'options et d'engagements pris par la France dans le cadre de la C. E. E. : nécessité de l'équilibre commercial (la France devant gagner la « bataille de la compétitivité »), d'une revalorisation des revenus des agriculteurs, d'une priorité donnée aux investissements collectifs et aux logements, d'une promotion de la recherche (et particulièrement de la recherche appliquée) ; enfin, nécessité d'un rétablissement de l'autofinancement au niveau de 70 p. 100.

M. Chardonnet a indiqué ensuite ce que le Conseil économique et social avait manifesté quelque inquiétude :

- sur l'avenir de l'équilibre commercial ;
- sur les possibilités de financement du Plan ;
- sur les contraintes sociales déjà soulignées.

Sur le premier point, il a constaté qu'aucune mesure ne semblait avoir été prise pour stimuler et orienter les exportations dont on s'était borné à fixer le montant par référence avec des importations devant évoluer sur la « lancée » actuelle.

Sur le second point, il a fait observer que l'autofinancement se heurtait à trois obstacles :

- difficulté de freiner l'augmentation des salaires dans les domaines où existe une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée ;
- incidence des hausses des prix des tarifs publics auxquelles il faudrait bien avoir recours si l'on voulait tenir compte du principe affirmé de la « vérité des prix » ;
- nécessité de procéder à d'importants aménagements régionaux dans des zones ne disposant précisément pas de ressources suffisantes.

Le Conseil économique et social a donc suggéré :

— la définition d'une politique des exportations, conformément à ce qui se fait dans d'autres pays, notamment en Allemagne ;

— le contrôle des importations, sans pour autant porter atteinte aux règles instituées au sein de la C. E. E. ;

— la mobilisation de « l'épargne stérile » pour le logement et les autres investissements collectifs ;

— le « rattrapage » dans le domaine de l'enseignement avec priorité absolue pour la recherche scientifique.

Abordant le domaine social, le rapporteur a précisé que la diminution du temps de travail devait s'opérer par branches d'activités et qu'il importait de ne pas faire retomber le « freinage » des prestations sociales sur les catégories déjà les moins favorisées.

M. Filippi, rapporteur de la commission, a posé alors à M. Chardonnet un certain nombre de questions relatives :

— aux possibilités d'accroissement de la population active, d'ici 1970, notamment par l'immigration ;

— à la cohérence entre l'objectif de stabilisation générale des prix et les facteurs de hausse envisagés (services publics, prix agricoles, loyers...) ;

— à l'incidence des données exogènes (dépenses militaires et de coopération) sur les options du Plan ;

— à l'incidence sur le V^e Plan des retards pris dans le domaine des investissements productifs et au financement de ces investissements ;

— aux perspectives ouvertes par le V^e Plan aux collectivités locales ;

— au volume des crédits affectés à l'effort de recherche scientifique et technique ;

— à la progression relative des prestations sociales et des salaires ;

— à la politique de promotion des exportations.

Après le départ du rapporteur du Conseil économique et social, M. Filippi a poursuivi son exposé préliminaire en analysant les moyens d'atteindre les options envisagées, mais aussi en soulignant les difficultés et les contradictions du projet.

Ensuite, le président a posé à ses collègues la question de savoir si une « Commission spéciale » devait être créée pour examiner les options du V^e Plan, comme le suggéraient certains présidents de commissions sénatoriales.

MM. Cornat, Deguise et Longchambon ont estimé que la Commission des Affaires économiques et du Plan devait s'y opposer, en insistant notamment sur l'atteinte grave portée à

sa compétence fondamentale et sur le danger d'une commission spéciale dont les membres n'auraient pas eu, jusqu'ici, de responsabilité particulière vis-à-vis du Plan et plus particulièrement de sa cohérence.

M. Filippi, approuvant le point de vue de ses collègues, a rappelé que les commissions qui se sentaient « concernées » pouvaient toujours, d'ailleurs, se saisir d'un texte pour avis et, faisant allusion à un exposé récent de M. Massé, pour conclure le débat, il a déclaré que le V^e Plan devait aboutir à une économie qui soit à la fois une économie de création, de solidarité, de puissance et de consommation.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 17 novembre 1964. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu M. le général Béthouart lui présenter son rapport pour avis sur le projet de loi de finances pour 1965 (Affaires étrangères).

Après avoir donné les caractéristiques du budget pour 1965, le rapporteur a successivement analysé les problèmes de personnel, ceux relatifs à la presse et à l'information et ceux de la Direction des affaires culturelles et techniques. M. le général Béthouart a ensuite traité de l'aide militaire à certains Etats étrangers dans la mesure où elle constitue un élément de notre action diplomatique, ainsi que de la situation des Français de l'étranger.

Sur une question du président, le rapporteur a donné des précisions sur la situation actuelle au Maroc qui semble dominée par une grave crise intérieure et une tension dangereuse avec l'Algérie. Un échange de vues sur ce point est intervenu entre MM. Carrier, Ménard, Vassor, de La Vasselais et le rapporteur.

Les conclusions de M. le général Béthouart tendant à l'adoption des crédits du budget des Affaires étrangères ont été adoptées par la commission qui, après intervention de MM. Monteil et Julien Brunhes, a chargé son rapporteur de préciser que cette adoption n'impliquait pas une approbation de la politique étrangère du Gouvernement. M. Guille a déclaré qu'il votait contre le budget.

Au début de la séance, la commission avait désigné, à titre officieux, M. de Chevigny comme rapporteur pour avis du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires (n^o 1155, A. N.).

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 17 novembre 1964. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Poursuivant l'examen du projet de loi de finances pour 1965, la commission a procédé à l'audition de MM. Peyrefitte, Ministre de l'Information, et Dupont, Directeur général de l'O. R. T. F., sur la mise en place du statut de l'O. R. T. F., la situation financière de cet office et les perspectives pour 1965.

M. Alex Roubert, président, a interrogé le ministre sur les ressources nouvelles envisagées par l'O. R. T. F., et notamment sur les raisons pour lesquelles le recours à l'emprunt ne serait plus estimé suffisant pour combler le déficit observé ; sur les exigences financières du progrès technique, en ce qui concerne l'introduction de la couleur et l'implantation de la deuxième chaîne ; enfin, dans l'hypothèse de l'introduction de la publicité à la télévision, comment pourraient se concilier les aspirations culturelles avec les exigences commerciales ? M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial, a interrogé le ministre sur le déficit de l'O. R. T. F. et les moyens de le combler, sur la multiplicité des investissements, sur les problèmes posés à la presse par l'introduction éventuelle de la publicité à la télévision.

Le ministre a dressé un état des dépenses à prévoir, pour l'installation de réémetteurs destinés à faire disparaître les zones d'ombre, pour le développement du réseau de la deuxième chaîne, pour les investissements nécessaires à l'installation de la télévision en couleur, pour la composition des programmes. La progressivité des dépenses est plus grande que celle des recettes ; le problème du financement ne peut être résolu qu'après de minutieuses études ; l'introduction de la publicité à la télévision n'aurait lieu qu'après que le Parlement en aurait délibéré ; le ministre envisage, après l'achèvement des études préliminaires qui aurait lieu au printemps prochain, la tenue d'une table ronde permettant aux représentants de la presse, aux annonceurs, à l'O. R. T. F. de trouver une formule convenable. M. Dupont, Directeur général de l'O. R. T. F., a ensuite répondu à des questions de MM. Coudé du Foresto, Marcel Pellenc, rapporteur général, Alex Roubert, président, Raybaud et Driant.

Le directeur général a exposé la nécessité d'effectuer des réalisations qui suivent le progrès technique. Il a présenté un bilan des dépenses nécessaires à l'équipement complet du

territoire pour la première chaîne, à l'implantation des émetteurs de la deuxième chaîne, à la conversion des émetteurs de 819 lignes en 625 lignes, aux projets d'émissions en couleur, aux besoins locaux d'Outre-Mer et aux relais ondes courtes pour l'étranger. Abordant le problème des ressources, il a souligné que l'emprunt était indispensable, mais que fonder une politique sur l'emprunt seul comme mode de financement était une solution dangereuse.

M. Alex Roubert, enfin, a interrogé le directeur général sur la politique adoptée à l'égard des réémetteurs privés, et M. Raybaud sur l'établissement d'un échancier pour la disparition des zones d'ombre.

La commission a ensuite procédé à un nouvel examen des crédits du Ministère de l'Intérieur, sur le rapport de M. Jacques Masteau, rapporteur spécial; renonçant à l'amendement qu'elle avait initialement déposé, la commission a chargé son rapporteur spécial de faire part de l'étonnement de la commission du fait qu'il ait fallu créer de nouveaux emplois dans l'administration préfectorale à la suite de la réorganisation de la région parisienne.

Sur la proposition de M. Brousse, rapporteur spécial pour les Anciens Combattants, la commission a décidé de compléter l'article 55 bis du projet de loi de finances concernant le dépôt d'un projet de loi portant réforme du Code des pensions. Enfin, sur proposition de M. Richard, rapporteur spécial pour la Jeunesse et les Sports, la commission a adopté un amendement tendant à insérer un article additionnel visant les organismes ayant un but sportif.

Vendredi 20 novembre 1964. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à un premier échange de vues sur les conditions dans lesquelles pourrait être organisé l'examen du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du V° Plan.

Elle a ensuite adopté sans modification divers articles non rattachés à des fascicules budgétaires et portant les numéros 30, 43 à 46 et 49, ainsi que l'article 67 bis (nouveau) tendant à étendre le contrôle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques à la Banque de France, à l'Institut d'émission des Départements d'Outre-Mer et aux banques nationalisées.

Elle a également procédé à l'examen de nombreux amendements déposés à la seconde partie du projet de loi de finances pour 1965.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 18 novembre 1964. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Robert Chevalier rapporteur du projet de loi (n° 30, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la lutte contre les moustiques.

Elle a officieusement désigné :

— M. Marcilhacy comme rapporteur du projet de loi (n° 33, session 1964-1965) relatif à l'application de certains traités internationaux ;

— M. Nayrou comme rapporteur des projets de loi :

(N° 36, session 1964-1965) relatif à l'intégration dans les cadres du Ministère des Affaires étrangères de sous-préfets et administrateurs des services civils d'Algérie exerçant actuellement en Algérie des fonctions consulaires ;

(N° 37, session 1964-1965) concernant l'intégration des géographes du Ministère des Affaires étrangères dans le corps des artistes cartographes de l'Institut géographique national.

Sur rapport de M. Zussy, la commission a ensuite adopté, après un bref échange de vues et sans modification, la proposition de loi (n° 29, session 1964-1965), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, tendant à faciliter, aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles ».